



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR / LA COMMUNAUTÉ URBAINE (CU) CAEN LA MER

« SAS PRESQU'ÎLE HEROUVILLAISE » & « COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER »

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT « LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) PRESQU'ÎLE HÉROUVILLAISE - ARCHIPEL » ET « LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 (DP2) » SUR LA COMMUNE D'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (14 327) AINSI QUE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE PORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER.

Par arrêté du 26 février 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la décision portant sur la demande d'une autorisation environnementale pour la Zone d'Aménagement Concerté Presqu'île Hérouvillaise – Archipel et la desserte portuaire phase 2 (DP2), ainsi que l'intérêt général de la Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR.

Ce projet dont les caractéristiques initiales d'aménagement ont été modifiées par l'intégration de la desserte portuaire phase 2 prévoit désormais, sur une superficie de 22 hectares, la création d'une surface de plancher (SDP) totale d'environ 100 000 m² composée de :

- 1 300 logements sur environ 90 000 m² de SDP (70 % de logements collectifs en R+4, 20 % de « maisons en bandes » ou de « logements superposés », et 10 % d'« émergences en R+9 »), dont une résidence de seniors d'une centaine de logements ;
- des commerces de proximité, des services, des restaurants, un hôtel, des locaux associatifs ou de loisirs sur environ 5 000 m² de SDP ;
- des activités tertiaires sur environ 5 000 m² de SDP ; un équipement de 5 100 m² de SDP.

L'organisation du futur quartier s'articulera autour de quatre îlots. Cette configuration sera structurée par des « chenaux » reliant l'Orne au canal permettant des liens paysagers entre les deux entités.

La présidente du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 24 janvier 2024, M. Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique unique.

Cette enquête publique unique se déroulera **du lundi 18 mars 2024 à 9h00 au vendredi 19 avril 2024 à 17h00**. L'hôtel de ville d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, sise 11 Place François Mitterrand – 14 200 est le siège de cette enquête publique unique.

M. Joël BRUNEAU, président de la CU CAEN LA MER – N° SIRET : 20 006 559 700 011 – sis 16 Rue Rosa Parks – 14 000 CAEN, maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, aménagements et mesures d'évitement, réduction et compensation associées relatifs au projet « Desserte portuaire phase 2 » est désigné comme responsable du projet, est désigné comme responsable du projet.

M. Jean Luc PORCÉDO, président de la « SAS Presqu'île Hérouvillaise » – N° SIRET : 83748727100012 – sis 19 rue de Vienne - TSA 50029 - 75 801 PARIS cedex 8, maître d'ouvrage de l'opération d'ensemble, porteur du projet et de l'ensemble des mesures de compensation relative à la « ZAC Presqu'île Hérouvillaise » est désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource en charge du dossier, M. Hugo LAINÉ, est le représentant des deux maîtres d'ouvrage susdésignés, demeurant au 2 rue Albert Schweitzer 14280 SAINT-CONTEST - FRANCE – Courriel : HLAINE@nexity.fr – Tél.: +33 2 31 53 68 39 / +33 7 64 44 78 11.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique unique et pendant la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projets en version papier et consigner dans les registres d'enquête physiques ses observations éventuelles et propositions, aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

| Lieux | Jours et horaires |
|--|---|
| Hôtel de Ville HEROUVILLE-SAINT-CLAIR 11 Place François Mitterrand – 14 200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR - Téléphone : 02 31 45 33 11 Adresse Web : http://www.herouville.net/ – Courriel : mairie@herouville.net | <ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, • Le samedi de 9h00 à 11h45. |
| Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer 16 rue Rosa Parks, CS 52 700, 14 027 CAEN CEDEX 9 – Tél. : 02 31 39 40 00 https://caen.fr/contact https://caenlamer.fr/accessibilite-des-personnes-sourdes-ou-malentendantes | <ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, • Vendredi de 8h30 à 16h30. |

– Le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet ouverte par la société « PRÉAMBULES » suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5209>

– Par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5209@registre-dematerialise.fr

– Par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Jean-François GRATIEUX **au plus tard le vendredi 19 avril 2024 à 17h00**, la date du courriel ou le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'hôtel de ville d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, à l'adresse sus indiquée. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par le maire de la commune ainsi que le président de la CU Caen la mer, les collectivités impactées par ce projet.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous : Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours

Le responsable du projet procédera, sauf impossibilité matérielle justifiée, à l'affichage de cet avis d'enquête publique **15 jours** francs avant la date d'ouverture de la participation du public, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à la mairie d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, à la DDTM 14 ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine Caen la mer. Ces affiches mesureront au moins 42 x 59,4 cm (format A 2).

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant les maîtres d'ouvrage, M. Hugo LAINÉ, demeurant au 2 Rue Albert Schweitzer – 14 280 SAINT-CONTEST - FRANCE – Courriel : HLAINE@nexity.fr – Tél.: +33 2 31 53 68 39 / +33 7 64 44 78 11

M. Jean-François GRATIEUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

| Lieux | Jours et horaires |
|---|--|
| Hôtel de Ville HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (siège de l'enquête) | <ul style="list-style-type: none"> – Le lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête), – Le jeudi 4 avril 2024 de 9h00 à 12h00, – Le vendredi 19 avril de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête). |
| Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer | <ul style="list-style-type: none"> – Le mardi 26 mars 2024 de 13h00 à 16h00. |

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, ainsi que près de la CU Caen la mer, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête. Ces éléments sont également consultable et téléchargeable gratuitement par le public, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5209>

M. le Préfet du Calvados, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, se prononcera par arrêté sur l'autorisation environnementale objet de cette demande. Le Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Caen la mer se prononcera sur la déclaration de projet de l'opération emportant la mise en compatibilité du PLU d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR.

NE PAS RECOUVRIER AVANT VENDREDI 12 AVRIL 2024 À 17H00